



Séance plénière du mardi 14 octobre 2025

Vœu en soutien au mouvement associatif

Rapporteure : Martine Esther Petit

Samedi 11 octobre, à l'appel du Mouvement Associatif, les associations se sont mobilisées pour alerter sur leur situation financière qui se dégrade dangereusement sous la bannière "ÇA NE TIENT PLUS !".

Ce mouvement a pour objectif de visibiliser le rôle fondamental des associations dans la société ainsi que les difficultés grandissantes rencontrées pour mener à bien leurs actions. Les associations, dans notre région, c'est 62 500 associations, 570 000 bénévoles et plus de 76 000 emplois, ce qui représente 10% de l'emploi privé, donc un secteur qui ne peut être ignoré.

Elles agissent dans tous les territoires, dans toutes les sphères de la vie quotidienne : solidarités, éducation populaire, culture, sport, santé, environnement, accompagnement des plus fragiles.

Elles sont au cœur de nos vies, de notre société et donnent une voix à celles et ceux qui n'en ont pas, elles créent du lien, permettent l'engagement citoyen, rendent possible l'impossible ; elles construisent des solutions concrètes adaptées aux besoins des populations parce que directement pensées par elles.

Les associations font preuve d'une résilience remarquable malgré les successions de crise qu'elles traversent depuis de nombreuses années (Covid, inflation, baisse des financement), mais aujourd'hui, ça ne tient plus.

L'intégralité du monde associatif, dans la richesse et la diversité de ses activités, est indispensable aux citoyens et citoyennes.

Le CESER, en tant qu'assemblée représentant la société civile organisée souhaite apporter tout son soutien au mouvement "Ça ne tient plus !".

Le CESER, par ce vœu, interpelle les pouvoirs publics de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil régional, sur la situation des associations qui œuvrent sur son territoire et relaie l'appel du mouvement pour :

- Un dialogue renforcé entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les associations.
- Une sécurisation et une pérennisation des financements, indispensables pour garantir la continuité des missions d'intérêt général.
- Une meilleure reconnaissance de la contribution associative dans l'élaboration des politiques publiques.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.